LES CASQUES DE GARDES-DU-CORPS DU ROI 1814-1830 (Première partie)

BERTRAND MALVAUX

La mémoire populaire conserve à l'esprit le souvenir légendaire des « Gardes-du-Corps du Roi », élite parmi l'élite. Cette troupe, la plus ancienne de la monarchie française, a fait rêver plus d'un militaire, imposant respect et admiration dans les rangs adverses. Mais les gardes sont avant tout ceux du Roi ; la communion qui les unit au souverain et leur inébranlable dévouement pour sa personne ne sont pas sans conséquence dans leur rejet prononcé lors de la Révolution.
Quand les Bourbons retrouvent la couronne, les gardes-du-corps sont une troupe dévalorisée dans l'opinion publique et l'empreinte étrangère perceptible dans les institutions de 1814 éclate au grand jour dans le style du casque attribué aux six compagnies.

CETTE coiffure que nous vous proposons d'étudier aujourd'hui, veut être le symbole du renouveau, mais par son caractère suranné pourrait-être prise pour une pièce sortie de l'Empire Romain.

L'ancienne monarchie

De tous temps les monarques ayant dépêché des gardes pour leur protection, on peut penser que la fonction de « Garde-du-Corps » est certainement la plus ancienne de l'histoire militaire. Cependant, ce n'est qu'au début du XIIe siècle que l'on trouve la première trace d'un corps dont la mission était de veiller sur la personne du Roi à l'intérieur de ses résidences ou au combat, comme par exemple à Bouvines. Si, depuis le règne de Philippe Auguste, ces hommes ont le nom de « sergents d'armes » (ou « sergents à masse »), c'est dans la première moitié du XVe siècle (vers 1440) que le corps sera institué.

La France, qui depuis des années était en guerre contre les Anglais, avait reçu l'aide de l'Écosse notamment à la Bataille de Bauge en 1421 ; elle montra sa reconnaissance envers son allié en choisissant cent archers pour former la garde personnelle de Charles VII : ce fut « *La Compagnie écossaise des Gardes-du-Corps du Roi* ». A l'origine, cette troupe était armée d'arcs et de flèches, d'une cuirasse et d'un casque, d'où leur surnom d'« Archers de la Garde ». Louis XI forma, entre 1471 et 1475, deux autres compagnies dénommées respectivement « *Première* » et « *Seconde Compagnie française des Gardes-du-corps du Roi* ». A la veille de la célèbre bataille de 1515, François 1er créa en 1514 la « *Troisième Compagnie française des Gardes-du-Corps* ». L'ordonnance de 1667 fixe les quatre compagnies de gardes dans la même troupe, mais la Compagnie écossaise conserve sa prédominance (1) sur les trois françaises ; les gardes-du-corps deviennent ainsi la troupe la plus importante de la Maison Militaire du Roi (2). Leur rôle est de veiller constamment sur le monarque ; la plus émouvante cérémonie à laquelle ils participèrent date du 21 janvier 1815, lors du transfert des dépouilles de Louis XVI et de Marie-Antoinette à la crypte de Saint-Denis. Un tableau de *J.-F. Heim* (conservé au musée de Sceaux) représente les officiers découvrant les ossements, dans le cimetière de la Madelaine.

Parmi les conditions exigées pour rentrer dans ces illustres compagnies, il faut avoir servi dans l'armée royale pendant au moins trois ans, et faire preuve de deux cent ans de noblesse ; à ces exigences précisons que les places d'officiers étaient vénales ; pour obtenir celle de capitaine à la compagnie écossaise, il fallait débourser environ 180.000 livres.

Les Gardes seront licenciés le 25 juin 1791 par décret de l'Assemble Nationale. Le service de guerre des Gardes-du-Corps est éloquent : pendant quatre siècles ils participèrent aux plus grandes batailles Européennes, que ce soit l'assaut de Poitiers en 1441, Fornoue en 1495, Agnadel 1509, Ravenne 1512, Marignan 1515, Pavie dix ans plus tard où la Compagnie écossaise fut décimée avant que François 1er ne soit fait prisonnier, Ivry 1590 ; ils seront présents tout au long du 17e siècle : Guerre de Trente ans, invasions de la Flandre, de la Franche-Comté, aux sièges de Valenciennes, de Gand, d'Ypres et de Mons ; le XVIIIe siècle débuta en 1706 par la défaite à Ramillies rapidement effacée par les triomphales victoires de Denain 1712 et Fontenoy 1745.

La première restauration

Lorsque Louis XVIII rentre à Paris, début mai 1814, il est décidé à effacer le plus vite possible les traces de la période impériale ; pour cela il réorganise l'armée dès le 12 mai, rétablit, le 25, les quatre anciennes compagnies de Gardes-du-Corps du Roi et en crée deux nouvelles : « *Sa majesté n'ayant cessé de conserver le souvenir des services rendus aux Rois, ses prédécesseurs, et des preuves répétées de valeur, de fidélité et d'entier dévouement, données dans tous les temps et plus particulièrement à son auguste frère Louis XVI, de glorieuse mémoire, par les gardes-du-corps, a jugé à propos de les maintenir auprès de sa personne* ». Chaque compagnie est composée de 57 officiers, 360 gardes, plus 60 gardes surnumétaires (3), ainsi que d'un état-major de compagnie d'un effectif de 28 hommes ; de plus, il y a un état-major général de 8 officiers (appartenant aux six compagnies). Bien que la première Compagnie ne soit formée que de Français, la tradition lui conserve son titre de « Compagnie écossaise », l'ordonnance précise : « *La Compagnie écossaise conservera son rang sur les cinq autres Compagnies* » ; elle réside à Versailles, son Capitaine est le duc d'Havré et de Croÿ, elle a comme couleur distinctive le blanc. Les autres compagnies prennent le nom de leur capitaine, et une couleur distinctive, dans l'ordre :

- **Compagnie de Gramont** (duc de Gramont) cantonnée à Saint-Germain, couleur vert.
- **Compagnie de Noailles** (duc de Noailles, prince de Poix) résidant à Beauvais, couleur bleu de roi.
- **Compagnie de Luxembourg** (duc de Luxembourg), casernée à Senlis, distinctive jaune d'or.
- **Compagnie de Wagram** (maréchal Berthier, Prince de Wagram) établie à Meaux, couleur cramoisi.
- **Compagnie de Raguse** (maréchal Marmont, duc de Raguse) occupant à Melun l'ancienne caserne des Mamelucks, couleur orange.

La solde d'un capitaine est de 32 000 Frs,

Cette splendide composition, rassemblant des effets de Garde-du-Corps (casque, bonnet de police, pistolet du premier modèle 1814, giberne du second modèle 1820) sur fond d'ouvrages militaires de la période Restauration, a été spécialement réalisée pour nous par monsieur Raoul Brunon. Grâce à cette photo nous pouvons replacer le casque de grande tenue dans un décor d'époque, ce bel exemplaire a appartenu à monsieur de Puybusque, Garde à la compagnie de Raguse. Le plumet est bien d'origine, mais à la couleur de la compagnie de Noailles. Cet objet richement ornementé reste sobre, néanmoins une certaine froideur s'en dégage.

(Collection musée de l'Empéri ; photo Raoul Brunon)

celle d'un garde de 800 Frs. Si les troupes de la Garde du Roi ont été si vite discréditées, c'est en majeure partie dû à une triple rivalité. Rivalité avec le peuple, qui se souvenait encore que bon nombre des nouveaux officiers avaient servi dans les armées étrangères durant la Révolution et l'Empire, rivalité avec l'aristocratie impériale, méprisée et repoussée ; enfin rivalité au sein même de cette noblesse, comme en témoignent les mémoires anecdotiques du Général de Bonneval :

« *Quand je rentrai à Paris, après la chute de l'Empire, les gardes-du-corps se réorganisaient et six compagnies furent formées. Le Duc de Raguse en commandait une et me proposa d'y entrer comme sous-lieutenant, avec mon grade, bien entendu, de lieutenant-colonel. Peu après je fus promu colonel, et aussi nommé commandeur de la Légion d'Honneur. Je fus chargé de l'organisation de la Compagnie à Melun.*

Tous ceux des vieux gardes-du-corps de Louis XVI qui vivaient encore revendiquèrent l'honneur de rentrer dans leur ancien corps et furent tous faits brigadiers ou maréchaux des logis. Presque tous, fort âgés, n'avaient aucune notion sur la théorie ou avaient oublié le peu qu'ils en avaient pu savoir. Ils étaient les plus braves gens du monde, des exemples de discipline et de politesse, mais incapables de commander. D'un autre côté, les nouveaux gardes-du-corps étaient tous des jeunes gens difficiles à manier et toujours prêts à ridiculiser leurs anciens. Les pauvres maréchaux-des-logis et brigadiers n'étaient point épargnés, pas plus qu'un certain nombre d'officiers ; car les favoris de cour étaient arrivés d'un bond aux grades de lieutenant ou sous-lieutenant ».

Les principes établis aux XVIIe et XVIIIe siècles dans le service des gardes sont repris, celui-ci est calqué sur la vie et les habitudes du monarque, il se résume en deux temps : le service à pied, assuré à l'intérieur des résidences royales, et le service à cheval, pour l'escorte du Roi.

Les cent-jours

Mars 1815. Le retour de l'Empereur vers Paris contraint la monarchie à l'exil ; les six compagnies reçoivent l'ordre de se rendre immédiatement à l'École Militaire pour accompagner le Roi vers la Belgique. Le 26 mars elles escortent Monsieur, frère du Roi, jusqu'à la frontière et reçoivent l'ordre de retourner à Béthune pour y être licenciées, mais plus d'une centaine de gardes choisissent de rester au service

(1) Seule cette compagnie était dépositaire chaque nuit des clefs des appartements royaux.

(2) Il faut distinguer la Maison Militaire qui regroupe les troupes armées, de la Maison Civile du Roi composée du Clergé, du Grand Ecuyer, du Chambellan, etc.

(3) Gardes n'ayant pas d'appointement mais devant recevoir de leur famille une pension de 1 500 Frs au moins ; dans l'armée ils ont le grade de sous-lieutenant.

(4) Précisons que les 5e et 6e compagnies devaient être composées, entre autres, des anciens gardes de Louis XVI.

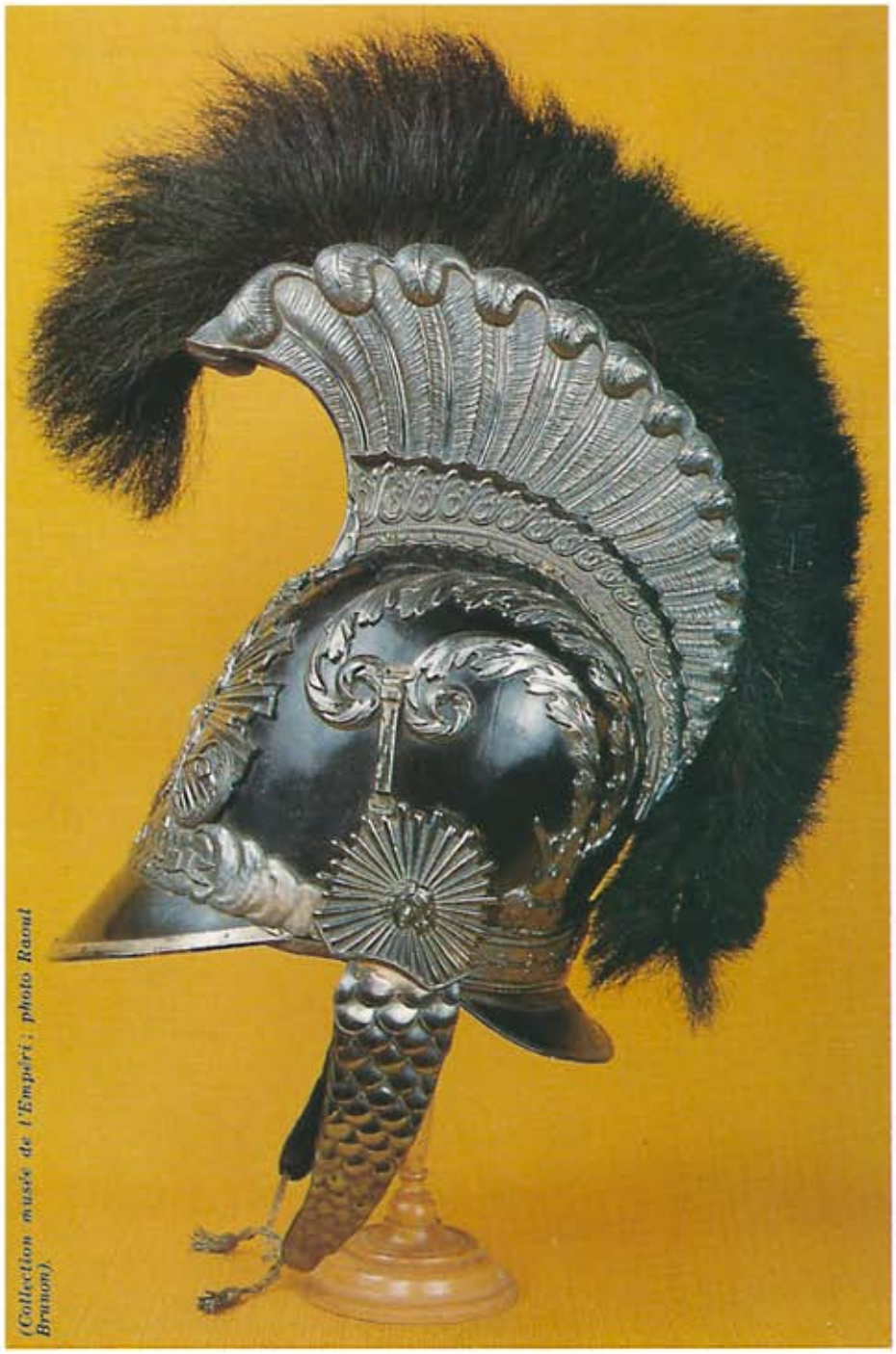

(Collection musée de l'Empéri ; photo Raoul Brunon).

Vues de face et de profil du modèle 1814 modifié 1815. La crinière, élément essentiel de cette coiffure, est placée sur un cimier très en arrière de la bombe sans pour cela descendre jusqu'au couvre-nuque, ce qui accroît l'instabilité du casque. La visière est très large comme celle de tous les casques de la Maison Militaire du Roi.

du Roi. Louis XVIII installé à Gand (5), les Gardes-du-Corps furent réorganisés en deux escadrons casernés à Lede et à Erembodeghem.

La seconde restauration

Après l'échec de l'Empire, et malgré le soutien du tsar au duc d'Orléans, Louis XVIII qui bénéficiait de l'accord moral de Wellington, quitta Gand le 25 juin 1815 pour retrouver le trône de France. Mais la seconde Restauration dut prendre en considération les derniers mois de l'Empire et les dépenses énormes qu'avaient entraînées les guerres ; le « *Père de Gand* » (6) choisit de réduire considérablement sa Maison Militaire, par ordonnance du 1er septembre 1815 : les quatre premières compagnies sont réduites à quatre brigades de 250 gardes et 50 surnuméraires, les cinquième et sixième compagnies sont supprimées (7). Une seconde ordonnance en date du 25 septembre réorganise les compagnies encore existantes : la dénomination de *Compagnie écossaise* est remplacée par le nom de son capitaine soit *Compagnie d'Havré* (8), tout en gardant son rang sur les trois autres ; chaque compagnie comporte 52 officiers, 9 trompettes, 240 gardes et 60 surnuméraires ; d'autre part les futurs Gardes doivent avoir entre dix-huit et vingt-cinq ans, mesurer au moins 1 mètre 787. Les effectifs de chaque compagnie seront encore une fois réduits en 1818 et ramenés à 287 officiers et gardes.

La campagne d'Espagne

Bien que chargé de son passé historique, depuis 1814 ce corps n'avait pas eu l'occasion de prouver son courage. Cependant, fin 1822, la monarchie espagnole, secouée par une violente révolte, demande l'aide de l'armée française ; le 24 février 1823 les Gardes-du-Corps formés en détachement de guerre (9), quittent leur garnison pour arriver à Madrid le 24 mai.

Leur mission fut de protéger les convois militaires, puis d'effectuer le service de garde personnelle auprès de la famille royale espagnole, pour laquelle leur dévouement fut exemplaire ; elle prit fin le 19 juin 1824 et les Gardes rentrèrent à Versailles le 4 septembre.

Le règne de Charles X

Douze jours après le retour des gardes, Louis XVIII meurt (il a 69 ans), son frère lui succède. La première préoccupation de Charles X est de regrouper ses deux

(5) Hôtel du comte d'Hane de Steenhuyse, rue des Champs.

(6) Surnom donné au Roi par la foule, lors de son arrivé en 1815 aux Tuileries.

(7) Elles seront licenciées le 31 octobre à l'hôtel de Panthemont.

(8) Le 26 juin 1825, le duc d'Havré remit son commandement à son gendre, le prince Croÿ Solre, mais le nom de la compagnie resta inchangé.

anciennes compagnies de Gardes (10) en une cinquième (de Gardes-du-Corps du Roi) avec le marquis de Rivière comme capitaine, d'où le nom *Compagnie de Rivière ;* leur couleur sera le rose (11). Cependant cette nouvelle compagnie ne survivra pas aux exigences économiques de l'époque et, le 24 mai 1826, elle sera supprimée, les Gardes étant incorporés dans les quatre autres Compagnies.

Les Gardes-du-Corps sont la dernière troupe de la Maison Militaire à assister à l'agonie de la monarchie ; leurs effectifs, une fois de plus réduits en 1829 de 46 hommes par compagnie, elle succombera sans combat, comme en 1791, sous une révolution. Toujours fidèles au Roi, ils l'accompagnèrent à Saint-Cloud et le suivirent jusqu'à Cherbourg pour son départ en Angleterre. Leur licenciement, ordonné par Louis Philippe le 11 août 1830, fut prononcé le 23 à Saint-Lô par les généraux de Gressot et Weyer de Navas.

CRÉATION D'UN CASQUE : MODÈLE 1814 MODIFIÉ 1815

L'uniforme sous la Restauration est influencé par la mode anglo-saxonne, tant

Vue intérieure de la bombe. La coiffe est du même modèle que celle du Premier Empire pour officier ; son point faible, c'est la partie en soie qui se déchire très rapidement. La bombe faite de deux morceaux de cuir cousus, sous l'action du soleil et de la pluie se déforme très vite, détériorant aussi le cimier. Par contre le cuir semble offrir une bonne résistance pour la fixation des vis du cimier ; sur l'exemplaire présenté le cuir n'est pas abîmé au niveau des écrous.
(Collection musée de l'Empéri ; photo Raoul Brunon).

Vue arrière du casque, qui nous permet de voir les corolles de feuillage d'où sortent les palmes placées sur la bombe en 1815. Le couvre-nuque en cuir n'est pas cerclé, son seul but est d'empêcher l'eau de pluie de ruisseler dans le cou du cavalier.
(Collection musée de l'Empéri ; photo Raoul Brunon).

Ce plumet rigoureusement d'époque, est sans nul doute l'une des pièces les plus rares à rencontrer. La photographie nous permet de détailler l'embase de la baleine, garnie d'un ressort en acier qui se termine dans le bas par un crochet (il ressort au bas du porte-plumet) et, dans le, haut d'une partie en laiton saillante pour le bloquer dans le porte-plumet.
(Collection musée de l'Empéri ; photo Raoul Brunon).

Vue du porte-plumet destiné à recevoir l'embase du plumet. La tulipe est d'un modèle classique à cinq feuilles, chacune estampée et soudées entre elles par une patte en cuivre.

(Collection musée de l'Empéri ; photo Raoul Brunon).

---

(9) Force équivalente à une compagnie complète.

(10) Le frère du Roi, comte d'Artois, avait deux compagnies de gardes dénommés « Gardes-du-Corps de Monsieur », eux aussi coiffés d'un casque spectaculaire, relativement peu connu de nos jours du fait de son extrême rareté (seuls quelques exemplaires sont répertoriés).

(11) Le rose était la couleur distinctive de la Seconde compagnie des Gardes de Monsieur, le bleu-ciel étant celle de la première.

Vue de profil de deux casques du premier modèle. Ces deux coiffures strictement identiques, ont des bombes en cuir de forme très différente. Le cuir est une matière difficile à employer pour un casque de cavalerie, il se déforme rapidement, et, par rapport au métal, n'offre pas d'avantage, par conséquent il sera abandonné par la suite.

(Collection musée de l'Empéri ; photo Raoul Brunon).

appréciée du prince Régent durant ses 23 années d'exil. Plus encore que les casques de Mousquetaires de la Garde, le modèle des Gardes-du-Corps traduit la rupture totale avec l'épopée impériale ; le casque de 1814, chargé de symboles, représente la volonté qui anime les dirigeants du royaume d'enthousiasmer le peuple par l'exubérance du faste et de la parade.

« *Le modèle de casque présenté par le général Digeon est adopté et sera exécuté ; ce casque sera surmonté d'un plumet blanc dont la base sera aux couleurs des compagnies* ». Ce texte, tiré de la délibération sur le grand uniforme, faite dans la séance du 1er août 1814 par le conseil des capitaines des gardes, est le premier que nous ayons retrouvé parlant du casque. Le 8 août, le casque est exposé chez le célèbre fournisseur *Boutrais*, rue Saint-Honoré, à Paris (il était marchand chapelier de la Garde Impériale sous l'Empire). Pour avoir une description plus approfondie sur cette coiffure, il faut attendre son adoption définitive par le même conseil, le 19 août 1814.

Bombe. En deux parties de cuir noir verni fin, en forme de coquille, cousues l'une à l'autre ; elle est percée à l'avant et à l'arrière de deux petits trous pour fixer, par un fil métallique, la crinière.

Fixée à l'avant, une plaque de cuivre estampée plaquée d'argent représente, sur un fond rayonnant, le visage du soleil entouré de deux ***L*** opposés (12) surmontés de la couronne royale. Ce soleil sort d'un nuage placé dans le bas, qui porte un ruban sur lequel est frappé en relief la devise des Gardes-du-Corps « *NEC PLURIBUS IMPAR* » (« Supérieur à tous », devise de Louis XIV). Cette partie (une seule pièce) est fixée à la bombe en trois points : une vis au sommet de la couronne, et une agrafe placée de chaque côté sous les rosaces ; elle mesure 160 mm de haut.

Elle est entourée, à l'arrière, par un bandeau en cuivre plaqué d'argent qui se relève au milieu pour former une pointe. Le haut et le bas de ce bandeau sont décorés de deux moulures séparées par un ruban strié verticalement ; le centre est estampé d'un fleuron entouré de motifs floraux. Il s'attache à la bombe sous chaque rosace par une agrafe.

Le 16 janvier 1815, le conseil des capitaines décide que chaque côté de la bombe serait complété d'une palme en argent. En réalité, cette palme fut composée d'une seule pièce en cuivre plaqué d'argent, fixée à la bombe en cinq points (à l'aide d'un fil de cuivre argenté). Chaque palme part de l'arrière de la bombe d'où elle sort de deux corolles de feuillage pour revenir vers l'avant en s'enroulant sur elle-même.

Visière. Elle est en cuir noir verni fin (intérieur ciré vert), cerclée d'un jonc de cuivre plaqué d'argent, plié à cheval sur le bord, et riveté au cuir en quatre points. Sa forme est ronde, elle mesure 70 mm de large, et elle est cousue à la bombe.

Couvre-nuque. Lui aussi en cuir verni, non cerclé, mais le bord extérieur est imprimé en relief d'un bourrelet. Sa largeur est de 30 mm ; il est cousu au bas de la bombe.

Jugulaires. Formées de deux parties chacunes, elles sont en cuivre estampé, plaqué d'argent : une mentonnière, retenue à la bombe par une rosace.

La mentonnière en cuir souple gainé de velours noir, recouvert de dix-huit écailles bombées dont les bords sont ciselés ; l'écaille la plus large est deux fois rivetée au cuir, alors que les autres sont agrafées. Elle est terminée par un double cordonnet tressé de fil d'argent avec gland argent.

La rosace, qui mesure 50 mm de large, représente un fond rayonnant en relief ; elle est fixée par deux agrafes à la bombe. Le visage du soleil, en cuivre estampé plaqué argent, vient se placer au centre par une agrafe qui traverse la rosace et la bombe.

Porte-plumet. En cuivre recouvert d'argent dont la partie tubulaire est à section carrée légèrement décroissante vers le bas, avec une moulure large et plate dans le haut. S'attache à la bombe dans le haut et le bas par un fil en cuivre argenté replié à l'intérieur de la bombe.

Cimier. En cuivre estampé plaqué d'argent, mesurant au plus haut 120 mm, il est composé de deux ailerons et d'un masque.

Chaque aileron est richement décoré dans ses 2/3 supérieurs d'une rangée de plumes et, dans le bas, d'une rangée de feuilles d'acanthe reposant sur une moulure torsadée. Ils sont soudés au masque, et reliés entre eux par deux larges barrettes métalliques qui soutiennent la crinière.

Le masque représente deux corolles de feuillages, surmontées d'une grande plume ; il est bordé, de chaque côté, d'une moulure.

La base du cimier est repliée vers l'extérieur en forme de feston à écailles, pressée à la bombe à l'aide de quatre vis (à tête ronde en laiton argenté) par aileron ; de plus, le masque est fixé par la vis de la plaque frontale ; ces vis sont maintenues en dedans par des écrous carrés en laiton.

Crinière. De crin teint en noir, coupée

en brosse d'une hauteur maximale de 70 mm, elle occupe tout le dessus du cimier, débordant d'environ 50 mm à l'avant et allant jusqu'au couvre-nuque. Elle est montée sur une semelle en cuir.

Coiffe. Composée d'un bandeau de cuir brun (environ 80 mm de haut), auquel est cousu, dans le haut, une bande de soie noire (environ 55 mm de haut) qui se serre dans son extrémité supérieure par un lacet. Elle est retenue à la bombe grâce aux agrafes des jugulaires.

Plumet. Il est le même pour tous les Gardes, mesure 325 mm de haut ; constitué de plumes de vautour teintes en blanc, avec un pied (76,2 mm de haut) à la couleur de la compagnie, montées sur une baleine terminée par un ressort en acier permettant de la bloquer dans le porte-plumet.

A sa base, le plumet est garni d'une tulipe en cuivre estampé de palmes à feuillages, plaqué d'argent.

Le plumet est livré dans un fourreau en toile gommée noire.

En 1819, la hauteur de la baleine qui est garnie de plumes, est légèrement augmentée à 330 mm.

Sur un plan anecdotique, signalons qu'à la mort de Louis XVIII, les Gardes ont entouré la tulipe d'un petit nœud de crêpe noir en signe de deuil.

Les Trompettes

Le casque est en tout point semblable à celui des Gardes ; seule la crinière « brosse » est teinte écarlate pour permettre de les distinguer. Le plumet est le même que le modèle général avec pied coloré.

Remarquons que la presque totalité des casques que nous connaissons se voulant du modèle *Trompette*, sont en réalité des bricolages remontés avec des crinières-chenilles de Carabinier.

Les Officiers

Les textes ne leur prévoient pas un modèle spécifique, cependant, le Musée de l'Armée à Paris conserve dans ses collections le casque du marquis de Louvois, sous-lieutenant puis lieutenant à la Compagnie de Luxembourg, présentant une variante sur le jonc cerclant la visière, décoré en relief de feuilles de laurier. A l'inverse, nous connaissons des casques d'officier, identiques aux exemplaires des Gardes, ce qui prouve que les variantes que l'on peut trouver sont dues à l'initiative des lieutenants.

Les Officiers Supérieurs (13)

Leur casque est décrit le 11 novembre 1815 dans le réglement sur l'uniforme : « *Plumet blanc suivant le modèle, ayant à sa base la couleur de la compagnie. Pour les revues, les officiers supérieurs porteront une aigrette, la base en plumes frisées à la couleur de la compagnie.* »

L'ordre général du 19 novembre prescrit une crinière en oursin noir, et une tulipe brodée en paillettes d'argent à la base du plumet.

Bien que dans l'état actuel de nos recherches, nous ne connaissions pas de casque ayant appartenu à un officier supérieur, nous pouvons supposer que ces officiers décoraient certaines autres parties, par exemple : le porte-plumet ciselé ; les écailles des jugulaires travaillées ; visière en cuivre plaqué d'argent ou décorée. Notons que la tradition uniformologique française instaure depuis plusieurs années, sur les coiffures d'officiers supé-

Le casque du marquis de Louvois (lieutenant adjudant-major) de la compagnie de Luxembourg, aujourd'hui conservé au Musée de l'Armée, présente un cerclage de visière décoré en relief de branches de laurier. Cette fantaisie caractérise un casque d'officier 1814, mais n'est pas exhaustive.

(Collection musée de l'Armée, Hôtel des Invalides ; photo musée de l'Armée).

Le miniaturiste Augustin nous surprend toujours par la qualité de ses œuvres, mais celle que nous vous présentons aujourd'hui (réalisée en 1817), est particulièrement exceptionnelle.

En effet le sujet traité « S.A.R. Madame, attache les cravattes aux étendards des Gardes-du-Corps. 1816 », nous montre le capitaine de la première compagnie, le Duc d'Havré et de Croÿ, en grande tenue avec son écharpe bleu-ciel, et son chapeau garni de plumes blanches, qui salue Madame (debout) et le Roi Louis XVIII (assis). Le capitaine est accompagné de trois officiers supérieurs de sa compagnie, dont deux portent le casque avec l'aigrette.

Le porte-étendard, personnage central de la scène, doit-être monsieur Labuc, monsieur Saint-Laurent, ou bien monsieur Ducosque ; il arbore le sabre avec son nouveau fourreau en fer depuis 1815. L'étendard est le premier type qu'a reçu la compagnie écossaise (le second sera de forme rectangulaire).

Cette miniature, par la précision des uniformes et leur variété, mériterait à elle seule un article. Mais notre sujet ne nous permettant pas de les détailler aujourd'hui, nous nous bornerons à remarquer le curieux uniforme du premier plan, à droite du Roi, qui est celui de l'un des douze « Gardes de la Manche ». Ces gardes appartiennent à la première compagnie, et remplissant le service immédiat auprès du souverain dans les grandes cérémonies.

Autrefois exposée au public en Belgique, nous n'avons pas réussi à en retrouver la trace pour en faire un cliché couleur ; cependant grâce à l'aide de madame Meysson (Bibliothèque du Musée de l'Empéri), et à celle de monsieur Brunon, nous pouvons illustrer notre propos par cette reproduction conservée dans les archives Raoul et Jean Brunon.

(copyright S.A.B.A.M., Brussels)

(12) Le L symbolise le prénom du Roi « Louis ».

(13) Les officiers supérieurs sont : les capitaines, le major, les lieutenants-commandants ; les lieutenants ; les aides-majors ; adjudants-majors ; sous-lieutenants adjudants ; porte-étendards.
Les officiers inférieurs sont : les maréchaux-des-logis-chefs ; maréchaux-des-logis ; brigadiers fourriers ; brigadiers.
Les lieutenants sont, de droit, colonels dans les troupes de la ligne ; les sous-lieutenants sont lieutenants-colonels, et les gardes sont lieutenants.

rieurs, un cordonnet tressé avec un gland à grosses torsades, au bout des mentonnières.

Toutefois il faut rester prudent vis-à-vis de l'époque à laquelle ces améliorations auraient été faites.

Un couvre-chef incommode

Ce casque ne porte aucun marquage ; il était livré dans un sac de toile verdâtre fermé dans le haut par un lacet, le tout protégé dans une boîte de transport, en bois recouvert de toile cirée noire, avec une poignée en laiton dans le haut pour la porter.

Cette coiffure est affectée à la tenue de service du château et celle du service à cheval ; son port est réglementé par ordre général des capitaines en novembre 1815 : « *A pied les mentonnières doivent reposer sur la visière, les extrêmités inférieures liées de manière à ne pas déborder ; à cheval, les mentonnières seront liées par dessous le menton, et assez serrées pour qu'il n'y ait pas d'espace entre elles et le visage.* » Cependant cet ordre sera largement outrepassé, et même à pied, les gardes attacheront leurs jugulaires sous le menton, afin de stabiliser cet incommode couvre-chef !

Cette très belle aquarelle originale, œuvre de Genty, présente un officier de la compagnie écossaise (un sous-lieutenant ou un lieutenant). Le casque est complété d'un grand plumet blanc ; nous pensons reconnaître une crinière en oursin de par sa forme plus proche d'une chenille que d'une brosse, cependant cette interprétation de notre part doit rester au conditionnel.

(Bibliothèque Raoul et Jean Brunon ; photo Raoul Brunon).

L'ordre précise : « *M. le lieutenant de jour et M. le sous-lieutenant de garde porteront le casque, ainsi que MM. les officiers commandant les détachements d'escorte du Roi* ».

La Première Restauration ne permit par la production totale de ces modèles pour les six compagnies comprenant environ 2 500 gardes et 360 surnuméraires du fait que les bombes en cuir demandaient plus de temps de fabrication, que de simples parties métalliques embouties. Des témoignages contemporains nous indiquent qu'en mars 1815 la moitié au moins des Gardes portent encore le chapeau en attendant de recevoir leur casque. Le duc de Berry, en organisant le service pour l'exil en Belgique, décida d'affecter au premier des deux escadrons (environ soixante gardes par escadron), tous les casques, pour éviter trop de disparité dans l'uniforme des deux corps ainsi réduits. En revanche, fin 1815, tous les casques sont distribués. Bien que n'ayant pas retrouvé les factures d'époque, il est probable que l'ensemble des casques fut fourni par le sieur *Boutrais*.

Le réglement du 11 novembre 1815 stipule : « *Casque tel qu'il existe ; cependant on y fera quelques changements pour le rendre plus commode à porter, en utilisant les ornements actuels. On présentera un modèle. Les casques qui seront faits à l'avenir, seront au nouveau modèle.* » Cette décision à laquelle nous n'avons découvert d'applications, semble être une constatation de l'inadaptation de cet équipement, apparemment demeurée sans suite.

Malgré une superbe qualité dans la précision des décors, il faut reconnaître l'absence totale de protection présentée par ce casque ! La morphologie trop élevée (430 mm) le rend très instable sur la tête des cavaliers, les matériaux employés sont trop précieux, le cuir se déforme sous l'action de la pluie et du soleil, la crinière « brosse », bien que majestueuse, n'empêche pas les infiltrations de l'eau de pluie. Ce modèle n'est visiblement pas conçu pour une troupe d'élite, ce qui entraînera son remplacement en 1820.

Regroupement de quatre coiffures des Gardes-du-Corps du Roi 1814-1820. Le chapeau, porté dès 1814, avant la confection des casques, sera conservé pour la petite tenue (tenue de service) ; celui-ci est de la compagnie de Luxembourg, il doit être porté la petite corne en avant, un peu à gauche. Le bonnet de police pour la tenue du matin (jusqu'à 10 heures), est adopté dès 1814, héritier de l'Ancienne Monarchie sa forme reste traditionnelle, de nos jours cette pièce est de toute rareté. Enfin, deux casques, l'un de la compagnie de Noailles (plumet à pied bleu de roi), et l'autre, de la compagnie de Wagram (plumet à base cramoisi). Tous les plumets présentés sont absoluement d'époque.

(Collection musée de l'Empéri ; photo Raoul Brunon).

Vu le nombre d'exemplaires encore existant, le réglement du 16 août 1820 prévoyant la vente des anciens modèles au profit de la masse d'habillement, semble avoir largement été contourné par les Gardes. En effet le premier modèle est relativement fréquent à rencontrer (toutes les pièces connues ont été modifiées 1815) ; cette coiffure est la moins rare de celles de la Maison Militaire du Roi. Par contre, il est difficile de voir des exemplaires en parfait état, avec de bonnes jugulaires complètes et leur crinière.

(à suivre)

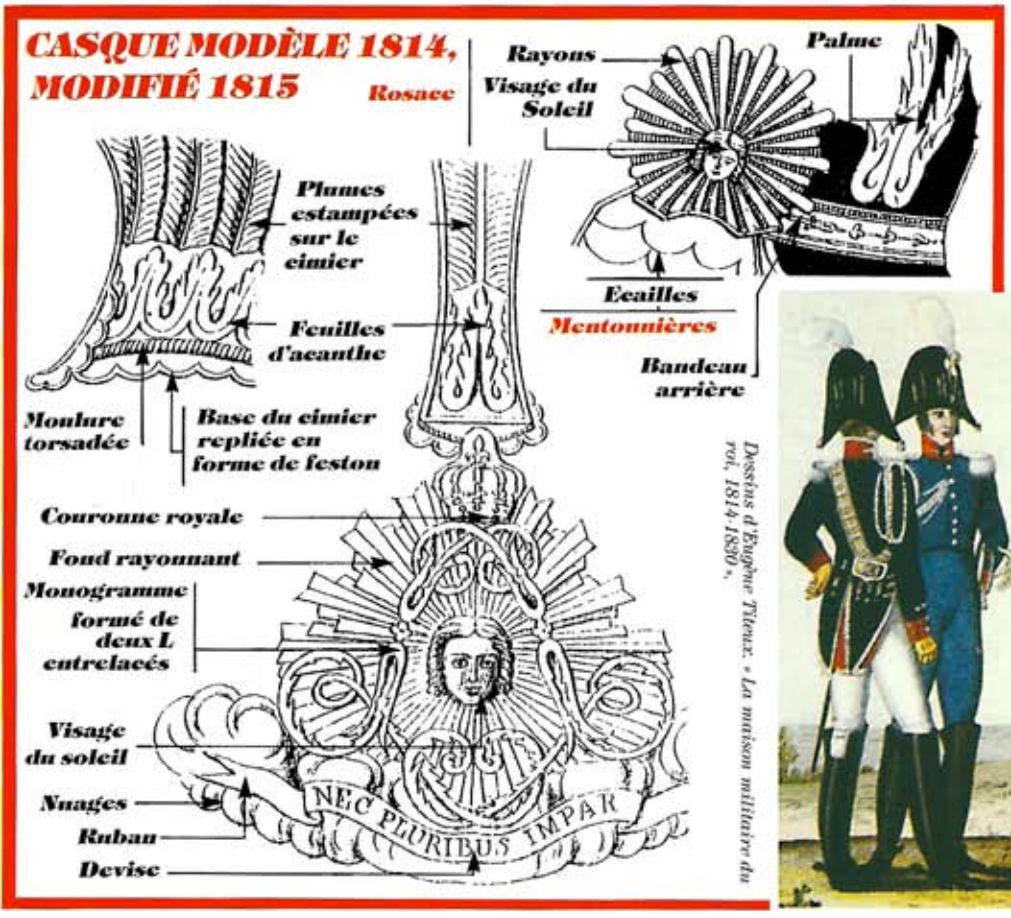

Dessins d'Eugène Titeux, « La maison militaire du roi, 1814-1830 ».

Cette élégante gravure in quarto oblong de Basset illustre les tenues adoptées pour les Gardes-du-Corps en 1814. Elle nous présente les Gardes de la Compagnie écossaise, avec la distinctive blanche sur les bandoulières, les pompons de chapeaux, et à la base des plumets ; la giberne est recouverte de drap écarlate comme le prescrit la décision du conseil des gardes du 1er juillet 1814.

Les trois Gardes en chapeau portent le surtout de la petite tenue, vulgairement appelé « caraco », la culotte bleue est celle de la tenue du service à cheval, la culotte blanche étant réservée pour le service du château.

Le personnage qui nous intéresse, est en grand uniforme, avec son casque 1814 complété en 1815 des palmes sur chaque côté de la bombe. L'épée qu'il porte est une inexactitude, puisque, selon le réglement, l'arme de cette tenue est le sabre.

(Collection de musée de l'Empéri)